

On hommo que vaut bin oquiè

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **32 (1894)**

Heft 19

PDF erstellt am: **22.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-194272>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . . 4 fr. 50
six mois . . . 2 fr. 50
ETRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du Conteur vaudois. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

LES ABONNEMENTS

datent du 1^{er} janvier, du 1^{er} avril, du 1^{er} juillet ou du 1^{er} octobre.

AVIS AUX NOUVEAUX ABONNÉS

Le Conteur Vaudois sera adressé gratuitement, jusqu'au 30 juin prochain, aux personnes qui prendront un abonnement à dater du 1^{er} juillet.

Opinion de Napoléon I^{er} sur les avocats.

Lorsque le décret du 14 décembre 1810, qui rétablissait l'ordre des avocats, fut présenté à l'empereur, il dit :

« Ce décret est absurde, il ne laisse aucune prise, aucune action contre les avocats. Ce sont des factieux, des artisans de crimes et de trahisons; tant que j'aurai l'épée au côté, jamais je ne signerai un pareil décret. Je veux qu'on puisse couper la langue à un avocat qui s'en sert contre le gouvernement. »

Plus tard, Napoléon, parlant du fléau des procès, qu'il disait être une véritable lèpre, un vrai cancer social, s'exprimait ainsi :

« Déjà mon code les avait singulièrement diminués en mettant une foule de causes à la portée de chacun; mais il restait encore beaucoup à faire au législateur; non qu'il dût se flatter d'empêcher les hommes de se quereller, ce devait être de tout temps; mais il fallait empêcher un tiers de vivre des querelles des autres, empêcher qu'il les excitât même, afin de mieux vivre encore. »

» J'aurais donc voulu établir qu'il n'y eût d'avoués ni d'avocats rétribués que ceux qui gagneraient leur cause. Par là, que de querelles arrêtées! Car il est bien évident qu'il n'en serait pas un seul qui, du premier examen d'une cause, ne la repoussât si elle lui semblait douteuse. On ne saurait craindre qu'un homme vivant de son travail voulût s'en charger pour le simple plaisir de bavarder, et même, dans ce cas encore, le travers ne serait nuisible qu'à lui seul.

» Mais avec les praticiens, les choses les plus simples se compliquent tout aussitôt. On me présenta une foule d'objections, une multitude d'inconvénients, et moi, qui n'avais pas de temps à perdre, j'ajournai ma pensée. Mais, encore aujourd'hui, je reste convaincu

qu'elle est lumineuse, et qu'en la creusant, la retournant, ou la modifiant, on pourrait en tirer un grand parti. »

L'Hôtel du Faucon à l'origine.

Nous empruntons ce qui suit aux procès-verbaux de la Municipalité, de 1806 :

12 septembre 1806.

Le citoyen Fraisse, en sa qualité de tuteur des Hoirs de Philippe Robert, propriétaires de l'Aigle, expose que dans le but de remonter le dit Logis, le fermier actuel se proposant de substituer pour enseigne un Faucon à la place de l'Aigle, il demande l'autorisation de la police pour ce fait.

18 novembre 1806.

S'est présenté le citoyen Fraisse, architecte, ainsi que le tuteur des hoirs de Ph. Robert, propriétaires du Logis de l'Aigle, soit Faucon, demandant l'autorisation de placer la nouvelle enseigne du Faucon, dont la substitution a été permise, à celle de l'Aigle, par délibéré du 12 septembre dernier, et qu'elle puisse être placée dans le pilastre, soit partie arrondie du mur de ville qui divise les bâtiments des dits hoirs, à l'extrémité de la rue Saint-Pierre. Il a été accordé aux fins de cette demande, sous réserve de bien plaire de la part du public.

Pensions sur le clair de lune.

Ce titre bizarre fera sans doute sourire plus d'un lecteur; et cependant rien n'est plus vrai que les pensions de clair de lune ou Pensions de la lune, qui ont existé en France pendant plus d'un siècle, au profit de certains courtisans. On les appelait ainsi par le fait qu'elles étaient prélevées sur les économies qu'on réalisait sur l'éclairage des rues de Paris lorsqu'il y avait clair de lune; car en telle circonstance les guets et veilleurs de nuit ne devaient point allumer les lanternes.

Ces pensions étaient inscrites dans le Livre rouge, livre secret des dépenses de Louis XV et de Louis XVI, et dont le

nom venait de la couleur de sa reliure. Les souverains les accordaient le plus souvent à des seigneurs ruinés, possesseurs de fiefs dans les environs de la capitale.

Plusieurs de ces hauts et fiers personnalités, qui avaient accès à la cour, recevaient aussi du roi des pensions sur les boues de Paris, ou, comme on le dirait aujourd'hui, sur le produit de la vente des ruclons ramassés sur la voie publique.

La partie du Livre rouge, dont nous venons de parler, et contenant les dépenses secrètes de Louis XVI, fut publiée par l'Assemblée constituante de 1790, sur la proposition de Camus, le sévère rapporteur du Comité des Finances. Cette publication démontra que 230 millions de livres, soit autant de millions de francs actuels, avaient, en quinze ans, été gaspillés au profit de diverses familles aristocratiques de l'époque.

(D'après divers renseignements communiqués par notre abonné C. T., à Aigle).

On hommo que vaut bin oquî.

« Lè remassès nâovès reméssont adé bin. »

Onna gaupa s'étâi mariâie avoué on dzeinti luron qu'étâi tot boun'einfant po sa pernetta. L'est veré que s'amâvont gaillâ, que n'étiot pas avoué rein, et que viquessont sein tant dè peina. L'est pe ési dè sè cajolâ quand on est dinsè què quand faut s'escormantsi d'allâ ein dzornâ. Enfin, lo gaillâ fasâi totès sè fantasi à sa fenna et taguenassivè pè l'hotò coumeint se l'avâi z'u on gredon, po lâi espargni l'ovradzo : panâvè lè z'écoualès quand le relavâvè, pliouvâvè lè truffès, mâolessâi lo café, semottâvè lo greliâo et maniyivè mémameint la patta d'ése et lo tortson dè rezetta. Enfin quiet! l'étâi coumeint on hommo dussè ètrè po sa fenna.

On dzo que la pernetta reincontrè onna vilhie amîa de n'autro veladzo, qu'avâi étâ âo catsimo avoué, et qu'étâi assebin mariâie, le sè racontont on boclon l'âo z'affèrès.

— Et te n'hommo, lâi fâ l'amîa, est-te bon por tèt?

— Oh! câise-tèt! se le repond, l'est

tant dzeinti et tant bon, que su bin, benirhâosa, et que saré bin mau ve gnâite dè mè pleindrè, kâ vâi-tou, l'est on homme que vaut son pèsant d'oo.

— Pou! pou! fâ l'amia qu'étâi on bocon dzalâosa, son pèsant d'oo! ne sé pas què tè derè; noutron Seigneu, que vaillessâi portant onco mè què tè n'hommo, n'a été veindu què treinta pices.

— Oh! bin vâi, ne dio pas, mâ tot a tant reintséri du adon!

La botolhie dè vin boutsi.

On dzo que noutron conseiller, qu'étâi dévânt sa porta, ve passâ ion dè sè collègues, lâi fâ fèrè : « Harte-là ! » coumeint dè justo, po lâi offri on verro. Quand sont dedein, l'einvouïè la serveinta à la càva po queri onna botolhie dè boutsi, on crâno vin, mâ que déposévè on bocon.

Quand la serveinta revint avoué la botolhie, lo conseiller lâi fâ :

— L'âi-vo sécossa?

— Na, noutron maitrè, repond la serveinta, mâ cein est vito fé!

Adon, dévânt que lo conseiller aussè pu la lâi accrotsi dâi mans, le sè met à la semottâ que lo vin est venu trobllo coumeint dè la couète et que lo conseiller a du ein allâ queri on outra limémo.

Lausanne, 9 mai 1894.

Monsieur le rédacteur,

A propos de la rentrée des cendres de Napoléon, en France, dont vous avez donné l'intéressante relation dans votre précédent numéro, permettez-moi de vous communiquer les vers ci-joints, écrits par un Lausannois, de mes amis, qui fit le voyage de Paris, en 1840, pour assister à cette grande cérémonie.

Ces vers ne sont peut-être pas très corrects dans leur forme, mais je puis vous affirmer que le fait, assez comique, qui les inspira est rigoureusement exact : grâce à son malheureux chapeau, mon ami fit un voyage inutile, dont il se souvint longtemps.

Votre bien dévoué,
P.

MON CHAPEAU

Le char allait passer qui rapportait la cendre
Du grand Napoléon. A Paris, pour l'attendre,
Au milieu de la foule un Suisse était venu,
Désireux d'admirer ce spectacle inconnu.
Qui prévoyait l'avenir?... D'un gibus haute forme,
Pour son malheur, le Lausannois s'était coiffé.
Tout à coup, son voisin, craignant d'être étouffé,
Se démène en frappant l'air de son poing énorme!...
Hélas! l'homme au chapeau ne distingue plus rien,
Car son cylindre est enfoncé si bien
Qu'à peine un petit bout de menton s'en échappe!
Le pauvre homme, à coup sûr, ne riait pas sous cape;
Il faisait mille efforts pour se débarrasser
De ce bandeau gênant... Le char allait passer :
Partout, du haut des toits et partout dans la rue,
On entendait la foule innombrable accourir
Pour acclamer le vainqueur de Thabor.
Mais pour l'homme au gibus il faisait nuit encor.

Les bras serrés, manquant de tous côtés d'espace,
Comment aurait-il pu se découvrir la face!...
En le voyant ainsi drôlement attifé,
Quelqu'un lui demanda s'il était né coiffé.

Cependant les clameurs grandissaient dans la foule,
Et, solennellement, voilà le char qui roule ;
Des milliers de regards sont dirigés sur lui.
Quant à l'homme au cylindre, il ne voit que la nuit.
Enfin, grâce à l'effort d'une ardente colère,
De sa prison de soie, il parvient à s'extraire
Et regarde à son tour, haletant, oppressé ;
Mais il était trop tard... Le char avait passé!

Récréation. — Lorsque dans une société composée de dames et de messieurs, la conversation devient monotone, banale, et que la gaieté a peine à prendre le dessus, il est une récréation à la fois simple et amusante, qui ne tarde pas à apporter de l'animation et à provoquer de bons rires. La voici : On écrit sur un nombre convenu de cartes autant de questions; pareil nombre de réponses est préparé, et le tout se trouve combiné de manière à ce que toutes ces réponses puissent servir à chaque demande, en tel ordre qu'elle se présente. Les unes sont remises entre les mains d'une dame, les autres dans celles d'un cavalier; l'un et l'autre mêlent et coupent les cartes qu'ils tiennent, La personne qui a les demandes les lit tout haut et celle qui a les réponses agit de même. Cela produit souvent des répliques assez piquantes.

EXEMPLE

Demande. — Avez-vous du penchant à la tendresse?

Réponse. — Quand je le puis.

Dem. — Croyez-vous aux serments d'amour?

Rép. — Une fois tous les trente-six du mois.

Dem. — Avez-vous la discrétion en partage?

Rép. — Ah! vous n'en saurez rien.

Dem. — Etes-vous d'une fidélité à toute épreuve?

Rép. — Selon l'occasion.

Dem. — Aimez-vous qu'on vous aime?

Rép. — Je vous le demande.

Dem. — La danse vous plaît-elle?

Rép. — Demandez à mon voisin.

Dem. — Etes-vous de parole?

Rép. — Comment donc!

Dem. — M'aimez-vous?

Rép. — Vous iriez le redire.

Dem. — Avez-vous des caprices?

Rép. — De deux heures en deux heures.

Dem. — La reconnaissance est-elle votre vertu?

Rép. — Consultez mon oreiller.

Dem. — Etes-vous d'humeur facile?

Rép. — Vous ririez trop si je vous le disais.

Etc., etc.

As-tu vu la lune?

L'illustre astronome, François Arago, le père de l'ambassadeur français à Berne, explique ainsi, dans ses *Souvenirs de jeunesse*, l'origine de cette espèce de coq-à-l'âne par lequel, interloquant quelqu'un, on détourne ou l'on interrompt la conversation :

Un de ses camarades de l'Ecole polytechnique s'était trouvé dans une soirée avec un des professeurs de l'Ecole, M. Hassenfratz, et avait eu avec lui une conversation quelque peu aigre. Or M. Hassenfratz était rancunier et vindicatif. Rentré à l'Ecole, Leboulenger (c'était le nom de l'élève) raconta à ses camarades ce qui lui était arrivé.

— Tenez-vous sur vos gardes, lui dit l'un d'eux, vous serez certainement interrogé aujourd'hui, et le professeur vous aura préparé quelque gros problème, dont vous ne vous tirerez pas à votre honneur.

« Nos prévisions, dit Arago, ne furent pas trompées. A peine les élèves étaient-ils arrivés à l'amphithéâtre, que M. Hassenfratz, qui s'était promis d'embarrasser Leboulenger par quelque difficile problème astronomique, appela ce dernier qui se rendit au tableau.

— Monsieur Leboulenger, dit le professeur, *vous avez vu la lune?*

Mais comme un homme averti en vaut deux, l'élève répond sans hésiter :

— Non, monsieur.

— Comment! vous dites que vous n'avez jamais vu la lune?

— Non, monsieur.

Hors de lui et voyant sa proie lui échapper, le professeur se retourna vers M. Lebrun, qui était ce jour-là chargé de la police, et lui dit :

— Monsieur, voilà M. Leboulenger qui prétend n'avoir jamais vu la lune.

— Que voulez-vous que j'y fasse? répond stoïquement M. Lebrun.

Repoussé de ce côté, le professeur se tourna encore une fois vers M. Leboulenger, qui restait calme et sérieux au milieu de la gaieté indicible de tout l'amphithéâtre, et il s'écria avec une colère non déguisée :

— Vous persistez à soutenir que vous n'avez jamais vu la lune?

— Monsieur, repartit l'élève, je vous tromperais si je vous disais que je n'en ai jamais entendu parler; mais je ne l'ai jamais vue.

— Monsieur, retournez à votre place!

A propos du foin.

Nous nous souvenons tous des longs gémissements que nous entendions pousser de tous côtés, il y a un an, à cette même époque : « Le foin!... Le foin!... pas de foin!... qu'allons-nous devenir! »

Aujourd'hui, la note change :